

## LES ACTIONS INNOVANTES TRANSNATIONALES

### Axe 4 du Programme Opérationnel du Fonds social européen 2007-2013.

Dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle, tous les Etats membres de l'Union européenne sont confrontés aux mêmes défis

Pour créer ensemble des solutions innovantes, le Fonds social européen (FSE), instrument financier de l'Union européenne en matière d'emploi et d'insertion professionnelle, encourage la coopération transnationale entre partenaires de différents Etats membres

La programmation 2007-2013 du FSE en France répond à ces besoins de coopération et de partenariat dans le cadre notamment du dispositif « Actions innovantes transnationales ».

#### Les priorités

Ce dispositif cofinance des projets transnationaux destinés à favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi correspondant à l'une des trois priorités suivantes :

- Priorité G : « Projets innovants et expérimentaux » : projets expérimentaux testant de nouvelles solutions en apportant une valeur ajoutée aux dispositifs d'emploi et de la formation professionnelle
- Priorité H : « Partenariats pour l'innovation » : activités de réseaux visant l'expérimentation et la diffusion de bonnes pratiques entre leurs membres
- Priorité I : « Coopération transnationale pour la mobilité » : projets encourageant la mobilité en Europe des personnes fragilisées sur le marché du travail

#### LE FONDS SOCIAL EUROPEEN SOUTIENT DES PROJETS POUR L'EMPLOI

Créé en 1957 par le traité de Rome, le Fonds social européen est le principal levier financier de l'Union européenne pour la promotion de l'emploi. Il soutient la mise en œuvre de la Stratégie Européenne pour l'Emploi (SEE)

Avec le FEDER (Fonds européen de développement régional) et le Fonds de cohésion, le Fonds social européen est l'un des trois Fonds structurels de l'Union européenne dont la mission consiste à réduire les écarts de développement et à renforcer la cohésion économique et sociale entre pays et régions de l'Union européenne

Le FSE représente près de 10% du budget total de l'Union Européenne avec un investissement de plus de 10 milliards d'euros par an dans l'ensemble des Etats Membres. Pour la période 2007-2013, la contribution du FSE représente plus de 75 milliards d'euros dans la création et l'amélioration des emplois.

*Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne*

## **Le FSE soutient les projets des organismes publics ou privés visant les priorités suivantes :**

- Adapter les travailleurs et les entreprises aux évolutions économiques
- Favoriser le retour et le maintien dans l'emploi
- Intégrer les personnes défavorisées et lutter contre les discriminations dans l'emploi
- Améliorer le système d'éducation et de formation
- Promouvoir les partenariats et renforcer la capacité des services publics, des partenaires sociaux et des ONG en matière d'accès au marché du travail.

Le FSE bénéficie ainsi aux groupes les plus exposés au chômage et à l'exclusion, comme les travailleurs âgés afin de favoriser la reconnaissance de leur expérience professionnelle, les jeunes à la recherche d'un premier emploi, les salariés bénéficiant peu de la formation professionnelle ou les femmes par des mesures actives en faveur de l'égalité professionnelle...

<http://www.fse.gouv.fr/>

## **RACINE**

Depuis janvier 2008, Racine est Organisme Intermédiaire (OI) du volet national «Actions innovantes transnationales»

Dans ce cadre, RACINE assure les missions suivantes

- L'appel à projets
- L'animation et l'accompagnement des bénéficiaires
- L'instruction
- La sélection
- Le conventionnement
- Le suivi de la réalisation des projets
- Le contrôle du service fait (CSF)
- Le paiement aux bénéficiaires
- L'archivage
- Les contrôles qualité gestion (CQG)

<http://www.racine.fr/>